

Session d'accompagnement à la préparation de la clôture d'exercice 2022

- 1. Editions nécessaires**
- 2. Engagements 2022**
- 3. Suivi des cotisations**
- 4. Suivi de l'utilisation des recettes**
- 5. Solde reportable et non reportable**
- 6. DENM 2022**
- 7. DENM 2021**
- 8. Suivi de la réalisation**
- 9. Suivi des DAPEC sans dates**
- 10. Echancier**

Questions / Réponses

01

Editions nécessaires

Editions :

Suivi de l'utilisation des recettes établissement

Suivi Financier

dans le menu Toutes Editions (sous GE) ou dans le menu PLAN / Editions GE allégé (sous GEA)



02 Engagements 2022

VERIFIER QUE TOUTES LES DAPEC **PLAN 2022 ONT ETE CREEES ET ENGAGEES**

Edition :

Suivi Financier

Critères

Date d'arrêt* :	31/10/2022				
Exercice coût* :	2022 X ▾				
Numéro de dossier :	<input type="text"/> ...				
Catégories d'établissement :	Sélectionner des éléments...				
Etablissements :	Sélectionner des éléments...  				
CGF :	Sélectionner des éléments... 				
Postes budgétaires :	<table border="1"> <tr> <td>PLAN Ets </td> <td></td> </tr> <tr> <td>PLAN Ets</td> <td></td> </tr> </table>	PLAN Ets		PLAN Ets	
PLAN Ets					
PLAN Ets					
Typologie :					
Appartenance :	Sélectionner un élément... ▾				
Situation :	Sélectio... ▾				
Décisions :	Sélectionner des éléments... 				
Date début :	<input type="text"/>				
Date fin :	<input type="text"/>				

02 Engagements 2022

Si vous constatez que toutes les DAPEC avec un démarrage de formation en 2022 (y compris les formations pluriannuelles) n'ont pas été créées

> créer les DAPEC

02 Engagements 2022

Il faut :

- vérifier **CHAQUE LIGNE** de dépenses (E, D, T)
- vérifier que les montants engagés = le montant des dépenses prévues

Si le montant de l'engagement est correct > **ne rien modifier**

Si le montant de l'engagement est inférieur ou supérieur au montant des dépenses prévues > **réajuster l'engagement**

S'il n'y a plus de charges à payer > **solder l'engagement**









02 Engagements 2022

VERIFIER QUE TOUS LES ENGAGEMENTS **EN COURS** CORRESPONDENT AUX DEPENSES REELLES

Edition :

Suivi Financier

Critères

Date d'arrêté* :	31/10/2022
Exercice coût* :	2022 x ▾
Numéro de dossier :	<input type="text"/> ...
Catégories d'établissement :	Sélectionner des éléments...
Etablissements :	Sélectionner des éléments...  
CGF :	Sélectionner des éléments... 
Postes budgétaires :	Sélectionner des éléments... 
Typologie :	Sélectionner des éléments... 
Appartenance :	Sélectionner un élément... ▾
Situation :	EC x ▾
Décisions :	Sélectionner des éléments... 
Date début :	<input type="text"/>
Date fin :	<input type="text"/>

02 Engagements 2022

VERIFIER QUE TOUTES LES DAPEC **PLAN 2022**
ONT ETE CREES ET ENGAGEES

Edition :

Suivi de l'utilisation des recettes établissement

Suivi de l'utilisation des recettes établissement - Par établissement

- Exercice civil : 2022
- Date d'arrêté : 31/10/2022
- Postes budgétaires : PLAN Ets

Poste	CGF	Report autorisé	Enveloppe rajustée	RCE	Recettes de l'année	ARF N	Solde comptable	Accords non engagés	Solde prévisionnel	Agence de décision	Nouveau solde	ARF N+1	Solde reportable	Solde non reportable	Total ARF N++	Enveloppe encaissée
ALS100 - ETABLISSEMENT																
PLAN Ets	LE	12 710,35 €	51 397,55 €	0,00 €	84 107,90 €	51 195,77 €	12 912,13 €	1 513,35 €	11 398,78 €	0,00 €	11 398,78 €	8 971,82 €	8 971,82 €	3 940,31 €	8 971,82 €	37 555,01 €
Total Etablissement :		12 710,35 €	51 397,55 €	0,00 €	84 107,90 €	51 195,77 €	12 912,13 €	1 513,35 €	11 398,78 €	0,00 €	11 398,78 €	8 971,82 €	8 971,82 €	3 940,31 €	8 971,82 €	37 555,01 €
Total général :		12 710,35 €	51 397,55 €	0,00 €	84 107,90 €	51 195,77 €	12 912,13 €	1 513,35 €	11 398,78 €	0,00 €	11 398,78 €	8 971,82 €	8 971,82 €	3 940,31 €	8 971,82 €	37 555,01 €

02 Engagements 2022

Si vous constatez que le montant dans la colonne « accordé non engagé » n'est pas égal à 0,00 €

> Engager les DAPEC

(ou annuler les DAPEC si les formations n'ont pas eu lieu)

Rappel : pour annuler un groupe ou une dapec, vous devez aller dans le menu PLAN / Dapec et cliquer sur la croix rouge.



02 Engagements 2022

VERIFIER QUE TOUTES LES DAPEC **PLAN 2022**
ONT ETE CREEES ET ENGAGEES

Edition : Suivi Financier

The image shows a software interface for managing financial commitments. A magnifying glass highlights the 'Sans engagement' option in the 'Priorité' dropdown menu. The interface includes a 'Critères' section with various filters:

- Date d'arrêt*: 31/10/2022
- Exercice coût*: 2022
- Numéro de dossier: [input field]
- Catégories d'établissement: Sélectionner des éléments...
- Etablissements: Sélectionner des éléments...
- CGF: Sélectionner des éléments...
- Postes budgétaires: Sélectionner des éléments...
- Typologie: Sélectionner des éléments...
- Appartenance: Sélectionner un élément...
- Situation: Sélectio...
- Décisions: Sélectionner des éléments...
- Date début: [input field]
- Date fin: [input field]
- Priorité: Sélectionner un élément...
- Sans engagement: [checked]
- Groupes sans candidature: [input field]
- Inclure les groupes avec priorité 0: [input field]

02 Engagements 2022

VERIFIER QUE TOUTES LES DAPEC **PLAN 2022** ONT ETE CREES ET ENGAGEES

Edition : Suivi de l'utilisation des recettes établissement

Suivi de l'utilisation des recettes établissement - Par établissement

- Exercice civil : 2022
 - Date d'arrêté : 31/10/2022
 - Postes budgétaires : PLAN Ets

Poste	CGF	Report autorisé	Enveloppe réajustée	RCE	Recettes de l'année	ARF N	Solde comptable	Accordé non engagé	Solde prévisionnel	Attente de décision	Nouveau solde	ARF N + 1	Solde reportable	Solde non reportable	Total ARF N++	Enveloppe encaissée
ALS100 - ETABLISSEMENT																
PLAN Ets	LE	12 710,35 €	51 397,55 €	0,00 €	64 107,90 €	51 195,77 €	12 912,13 €	1 513,35 €	11 398,78 €	0,00 €	11 398,78 €	8 971,82 €	8 971,82 €	3 940,31 €	8 971,82 €	37 555,01 €
Total Etablissement :		12 710,35 €	51 397,55 €	0,00 €	64 107,90 €	51 195,77 €	12 912,13 €	1 513,35 €	11 398,78 €	0,00 €	11 398,78 €	8 971,82 €	8 971,82 €	3 940,31 €	8 971,82 €	37 555,01 €
Total général :		12 710,35 €	51 397,55 €	0,00 €	64 107,90 €	51 195,77 €	12 912,13 €	1 513,35 €	11 398,78 €	0,00 €	11 398,78 €	8 971,82 €	8 971,82 €	3 940,31 €	8 971,82 €	37 555,01 €

02 Engagements 2022

VERIFIER QUE TOUTES LES DAPEC **PLAN 2022** ONT ÉTÉ ACCORDEES

Edition : Liste des prises en charge par nature et poste budgétaire

Critères

Exercice coût* :	2022 x ▾	
Etablissements :	Sélectionner des éléments...	🗑️ ⚙️
CGF :	Sélectionner des éléments...	🗑️
Décisions :	Sans décision x 3 - Report d'avis x 6 - Blocage paiement x 7 - Accord sous réserve de financement x 8 - Accord sous réserve x	🗑️
Date décision ANFH :	<input type="text"/>	
Date instance :	Sélectionner... ▾	
Avis CPR :	Sélectionner des éléments...	🗑️
Appartenance :	Sélectionner un élément... ▾	
Postes budgétaires :	PLAN Ets x	🗑️
Organisme à déterminer :	<input type="checkbox"/>	

02 Engagements 2022

Edition : Liste des prises en charge par nature et poste budgétaire

DAPEC	Gpe	Formation	Organisme	Siret	Dec.	Obs dec ANFH	Type Coûts	Durée	Enseignement	Déplacement	Traitement	Total
PLAN Ets												
	1	SIMULATION URGENCES OBSTETRIQUES HPP	RP2S	48421997700010			Prévu	7	0,00	0,00	888,16	888,16
	1	QUALITE D USAGE ET ACCESSIBILITE DES ERP	2008				Prévu	7	1 200,00	72,90	0,00	1 272,90
	1	MARCO	2008				Prévu	7	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
	1	BTS CONDUCTEUR DE TRAVAUX BATIMENT ET GENIE CIVIL	2008				Prévu	7	5 880,00	0,00	0,00	5 880,00
	1	SENSIBILISATION RISQUE AMIANTE	2008				Prévu	3	540,00	0,00	0,00	540,00

- Vérifier que tous les dossiers aient un numéro de DAPEC et une décision dans la colonne « Obs dec ANFH ».
- Si la formation n'a pas eu lieu, il convient d'annuler la DAPEC en supprimant le groupe concerné dans le menu PLAN / DAPEC.
- Si l'organisme est « à déterminer » (code 2008 dans la colonne Organisme), il convient de renseigner l'organisme dispensant la formation directement dans la DAPEC (menu PLAN / DAPEC) ou supprimer la DAPEC.

03 Suivi des cotisations

Edition : Enveloppe prévisionnelle

Mois référence	Enveloppes prévisionnelles	Enveloppes encaissées	Enveloppes réajustées	Ecart Enc/Prev	Ecart en % Enc/Prev
ALS					
PLAN Ets					
Janvier	102 205,28	100 638,48	100 638,48	-1 566,80	-1,53 %
Février	65 396,21	66 551,69	66 551,69	1 155,48	1,77 %
Mars	64 739,06	69 953,33	69 953,33	5 214,27	8,05 %
Avril	64 555,92	66 264,44	66 264,44	1 708,52	2,65 %
Mai	65 011,52	65 122,15	65 122,15	110,63	0,17 %
Juin	69 017,52	67 453,40	67 453,40	-1 564,12	-2,27 %
Juillet	65 871,64	67 301,55	67 301,55	1 429,91	2,17 %
Aout	66 686,53	71 088,56	71 088,56	4 402,03	6,60 %
Septembre	67 233,34	73 628,29	73 628,29	6 394,95	9,51 %
Octobre	64 901,42	70 082,69	70 082,69	5 181,27	7,98 %
Novembre	65 696,99	0,00	65 696,99	0,00	0,00 %
Décembre	70 761,55	0,00	70 761,55	0,00	0,00 %
Total Poste :	832 076,98	718 084,58	854 543,12	22 466,14	
Total Etablissement :	832 076,98	718 084,58	854 543,12	22 466,14	
Total Général :	832 076,98	718 084,58	854 543,12	22 466,14	

L'enveloppe prévisionnelle 83% est calculée sur 5 ans, par le système informatique sur la base des cotisations réellement versées sur l'année N-1.

Le règlement des factures s'effectuent dans la limite des cotisations encaissées, avec une autorisation de dépassement selon les périodes de :

- 3 mois de cotisations prévisionnelles pour la période de Janvier à fin Septembre
- 1 mois de cotisations prévisionnelles pour la période d'Octobre à fin Novembre
- En décembre, pas d'autorisation de dépassement. Seules les cotisations encaissées sont prises en compte.

04 Suivi de l'utilisation des recettes

Edition : Suivi de l'utilisation des recettes établissement



Suivi de l'utilisation des recettes établissement - Par établissement

- Exercice civil : 2022
- Date d'arrêté : 28/02/2022
- Etablissements :
- Postes budgétaires : PLAN Ets

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	
Poste	CGF	Report autorisé	Enveloppes réajustées	RCE	Recettes de l'année	ARF N	Solde comptable	Accordé non engagé	Solde prévisionnel	Attente de décision + déc. reportées	Nouveau solde	ARF N + 1	Solde reportable	Solde non reportable	Total ARF N++	Enveloppes encaissées
PLAN Ets	LE	1 796,36	45 152,24	0,00	46 948,60	11 475,88	35 472,72	7 148,00	28 324,72	0,00	28 324,72	0,00	0,00	35 472,72	0,00	3 598,89
Total Etablissement :		1 796,36	45 152,24	0,00	46 948,60	11 475,88	35 472,72	7 148,00	28 324,72	0,00	28 324,72	0,00	0,00	35 472,72	0,00	3 598,89
Total Général :		1 796,36	45 152,24	0,00	46 948,60	11 475,88	35 472,72	7 148,00	28 324,72	0,00	28 324,72	0,00	0,00	35 472,72	0,00	3 598,89

04 Suivi de l'utilisation des recettes

Edition : Suivi de l'utilisation des recettes établissement

Suivi de l'utilisation des recettes établissement - Par établissement

- Exercice civil : 2022
 - Date d'arrêté : 28/02/2022
 - Etablissements :
 - Postes budgétaires : PLAN Ets

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	
Poste	CGF	Report autorisé	Enveloppes réajustées	RCE	Recettes de l'année	ARF N	Solde comptable	Accordé non engagé	Solde prévisionnel	Attente de décision + déc. reportées	Nouveau solde	ARF N + 1	Solde reportable	Solde non reportable	Total ARF N++	Enveloppes encaissées
PLAN Ets	LE	1 796,36	45 152,24	0,00	46 948,60	11 475,88	35 472,72	7 148,00	28 324,72	0,00	28 324,72	0,00	0,00	35 472,72	0,00	3 598,89
Total Etablissement :		1 796,36	45 152,24	0,00	46 948,60	11 475,88	35 472,72	7 148,00	28 324,72	0,00	28 324,72	0,00	0,00	35 472,72	0,00	3 598,89
Total Général :		1 796,36	45 152,24	0,00	46 948,60	11 475,88	35 472,72	7 148,00	28 324,72	0,00	28 324,72	0,00	0,00	35 472,72	0,00	3 598,89

+ + = - = - = - =

04 Suivi de l'utilisation des recettes

Edition :

Suivi de l'utilisation des recettes établissement

Suivi de l'utilisation des recettes établissement - Par établissement

- Exercice civil : 2022
 - Date d'arrêt : 31/10/2022
 - Postes budgétaires : PLAN Ets



Poste	CGF	Report autorisé	Enveloppe réajustée	RCE	Recettes de l'année	ARF N	Solde comptable	Accordé non engagé	Solde prévisionnel	Attente de décision	Nouveau solde	ARF N + 1	Solde reportable	Solde non reportable	Total ARF N++	Enveloppe encaissée
ALS100 - ETABLISSEMENT																
PLAN Ets	LE	12 710,35 €	51 397,55 €	0,00 €	64 107,90 €	51 195,77 €	12 912,13 €	1 513,35 €	11 398,78 €	0,00 €	11 398,78 €	8 971,82 €	8 971,82 €	3 940,31 €	8 971,82 €	37 555,01 €
Total Etablissement :		12 710,35 €	51 397,55 €	0,00 €	64 107,90 €	51 195,77 €	12 912,13 €	1 513,35 €	11 398,78 €	0,00 €	11 398,78 €	8 971,82 €	8 971,82 €	3 940,31 €	8 971,82 €	37 555,01 €
Total général :		12 710,35 €	51 397,55 €	0,00 €	64 107,90 €	51 195,77 €	12 912,13 €	1 513,35 €	11 398,78 €	0,00 €	11 398,78 €	8 971,82 €	8 971,82 €	3 940,31 €	8 971,82 €	37 555,01 €

04

Suivi de l'utilisation des recettes

A = Report autorisé = pour les formations pluriannuelles. Report de l'intégralité des ARF++ dans la limite du solde comptable.

B = Enveloppe réajustée = enveloppe PLAN N

C = RCE = une diminution de charges suite à un remboursement d'une facture N-1 (régularisation)

D = Recette de l'année = A + B + C

E = ARF N = Accord pour Réalisation de la formation = ce qui est engagé

F = solde comptable = D - E

G = Accordé (par l'ANFH) non engagé (par l'établissement)

04

Suivi de l'utilisation des recettes

$H = \text{solde prévisionnel} = F - G$

$I = \text{Attente de décision} + \text{décisions reportées}$

$J = \text{nouveau solde} = H - I$

$K = \text{ARF } N + 1$

$L = \text{solde reportable} = \text{ARF } N + 1 \text{ dans la limite du solde comptable } (F)$

$M = \text{solde non reportable} = F - L$

$N = \text{total ARF } N++$

05 Solde reportable Solde non reportable

Edition : Suivi de l'utilisation des recettes établissement

dans le menu Toutes Editions (sous GE) ou dans le menu PLAN / Editions GE allégé (sous GEA)

Solde comptable	Accordé non engagé	Solde prévisionnel	Attente de décision	Nouveau solde	ARF N + 1	Solde reportable	Solde non reportable	Total ARF N++	Enveloppe encaissée
12 912,13 €	1 513,35 €	11 398,78 €	0,00 €	11 398,78 €	6 550,32 €	8 971,82 €	3 940,31 €	8 971,82 €	37 555,01 €
12 912,13 €	1 513,35 €	11 398,78 €	0,00 €	11 398,78 €	6 550,32 €	8 971,82 €	3 940,31 €	8 971,82 €	37 555,01 €
12 912,13 €	1 513,35 €	11 398,78 €	0,00 €	11 398,78 €	6 550,32 €	8 971,82 €	3 940,31 €	8 971,82 €	37 555,01 €

05 Solde reportable Solde non reportable

SOLDE REPORTABLE : il est possible de reporter les ARF N++ dans la limite du solde comptable

SOLDE NON REPORTABLE : il n'a pas été engagé par l'établissement pour le financement d'actions de formation avec un démarrage sur l'exercice 2022 (y compris actions pluriannuelles), il n'est donc pas possible de reporter ce solde sur le PLAN ETS. Pour que les fonds ne soient pas perdus, le solde non reportable ira alors alimenter les fonds mutualisés de l'ANFH.

06 DENM 2022

Les **DENM 2022** correspondront à des sessions de formation qui auront été réalisées en totalité sur l'exercice 2022 et dont les factures n'auront pas été encore établies à la fin de la journée complémentaire : **date**.

Les établissements ont jusqu'au **date** pour saisir les DE et transmettre les pièces justificatives.

Les CGF ont jusqu'à la fin de la journée complémentaire pour traiter les DE.

Si les factures ou les Titres n'ont pas été établis avant cette **date**, il faut laisser les engagements en cours (EC) et apporter la preuve du service fait : feuille d'émargement ou attestation de présence.

Ces engagements constitueront les DENM 2022.

06 DENM 2022

Les **DENM 2022** concerne uniquement les engagements pour les frais d'enseignement (E) et les frais de traitement (T).

Il n'est pas possible de constituer des DENM pour des frais de déplacement (D).

Rappel :



Si on annule une DENM, les fonds ne retournent pas dans l'enveloppe initiale.

Sur le même principe, si le montant de la facture est inférieur au montant de la DENM, la différence est perdue. Et si le montant de la facture est supérieure à la DENM la différence est à la charge de l'établissement sur fonds propres.

07 DENM 2021

DENM = dépenses engagées non mandatées

Edition : Suivi des DENM PLAN / FMEP / DPCM / ESAT

dans le menu Toutes Editions (sous GE) ou dans le menu PLAN / Editions GE allégé (sous GEA)

The screenshot shows a web application window titled "Suivi des DENM PLAN / FMEP / DPCM / ESAT". Below the title bar, there is a section labeled "Critères" (Criteria) with several input fields:

- Etablissements :** Sélectionner des éléments... (with a trash icon and a gear icon)
- Exercice* :** 2021 (with a close icon and a dropdown arrow)
- Date d'arrêt :** 31/10/2022
- Situation :** ED (with a close icon and a dropdown arrow; this field is highlighted with a yellow border)
- CGF :** Sélectionner des éléments... (with a trash icon)
- Poste budgétaire :** Sélectionner un élément... (with a dropdown arrow)

07 DENM 2021

- **SOLDER LA DENM** : transmettre la demande de remboursement (DE) avec les pièces justificatives en sélectionnant une session de l'exercice 2021.
- **ANNULER LA DENM** : adresser une demande écrite (par mail) à votre CGF référente



Si on annule une DENM, les fonds ne retournent pas dans l'enveloppe initiale.

Sur le même principe, si le montant de la facture est inférieur au montant de la DENM, la différence est perdue. Et si le montant de la facture est supérieure à la DENM la différence est à la charge de l'établissement sur fonds propres.

07 DENM 2021

Semaine 50

08 Suivi de la réalisation

Edition :

Liste des sessions sans suivi ou sans candidatures

Cette liste édite tous les groupes sans candidatures ou dont au moins une candidature n'a pas de suivi formation renseigné.

- **Renseigner les candidatures**
- **Renseigner les présences et les absences**

09 Suivi des DAPEC sans dates

Edition : Suivi des DAPEC sans dates

Cette liste édite tous les DAPEC sans dates de formations renseignées ou avec des dates de formation allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.

- **Renseigner les dates de formations**
- **Modifier les dates s'étalant sur l'année dernière**

10 Echancier

Questions ?

